

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00016 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget principal - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget principal - Adoption du budget 2024

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil communautaire du 19 décembre dernier, il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2024, dont les grandes lignes sont exposées ci-après.

L'année 2024 verra la poursuite du PIC4, qui représente un volume d'investissement ambitieux sur la période 2021-2028 (346,7M€ sur le budget principal), et ce malgré un contexte général toujours contraint, subi par l'ensemble des collectivités territoriales (effets toujours présents de l'inflation, hausse des taux d'intérêt...).

Pour mémoire, ce budget est construit selon la nomenclature budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

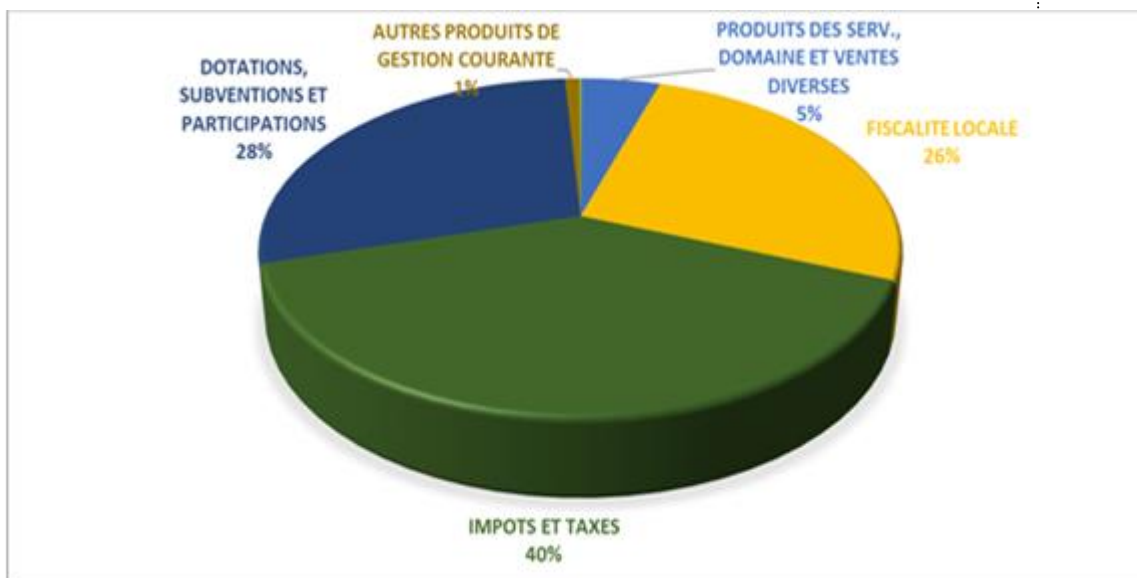
Globalement, le budget proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ➔ 128 004 586 € en section de fonctionnement
- ➔ 101 091 917,54 € en section d'investissement

I- Section de fonctionnement

1. **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 128 M€ (126 M€ pour les recettes réelles) et se décomposent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Propositions BP 2023	Propositions BP 2024	Evolution BP 2024 /BP 2023
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000 €	130 000 €	30,00%
70	PRODUITS DES SERV., DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 292 574 €	5 933 206 €	12,10%
731	FISCALITE LOCALE	43 577 000 €	33 013 000 €	
73	IMPOTS ET TAXES	33 827 000 €	49 776 000 €	47,15%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	33 985 460 €	35 912 139 €	5,67%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 293 100 €	1 110 241 €	-14,14%
	Total des recettes de gestion courante	118 075 134 €	125 874 586 €	6,61%
76	PRODUITS FINANCIERS		80 000 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	118 075 134 €	125 954 586 €	6,67%
042	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 733 000 €</i>	<i>2 050 000 €</i>	<i>18,29%</i>
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 733 000 €	2 050 000 €	18,29%
	TOTAL	119 808 134 €	128 004 586 €	6,84%



Les produits des services sont estimés à 5,3 M€.

Il s'agit notamment des recettes des piscines de la CARENE, soit 1M€, intégrant la réouverture de la piscine de Donges en cours d'année 2024. Ces produits intègrent également les refacturations de personnels aux communes et au Pôle métropolitain ainsi que les frais de structure remboursés par les budgets annexes (4,8 M€ au total).

- **Les recettes de fiscalité locale** (chapitre 731) représentent 26% des produits, soit 33 M€ :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est estimée 22,1 M€ à taux inchangé. Cette recette bénéficiera de la croissance des bases, pour partie liée à l'inflation, et pour une autre partie liée au dynamisme économique du territoire. Par ailleurs, la réduction de moitié de la fiscalité sur les entreprises industrielles, votée en loi de finances 2021, est compensée intégralement et comptabilisée au chapitre 74 (dotations) ;
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus perçue par la CARENE depuis 2023, même si les entreprises continueront de la payer jusqu'en 2027. La perte est compensée au chapitre 73 (autres impôts et taxes), par une fraction de TVA ;
 - La CARENE continue par ailleurs de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (2,7 M€), qui bénéficiera de la revalorisation des bases fiscales liée à l'inflation (autour de 4%) ;
 - La taxe GEMAPI, instaurée à compter de 2022, est estimée à ce stade à 900 K€ ;
 - Des crédits à hauteur de 4,4 M€ ont été inscrits au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ;
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales devrait quant à elle augmenter légèrement à 2,2 M€ ;
 - Enfin, 0,5 M€ ont été inscrits au titre des rôles complémentaires et divers.

- **Les autres impôts et taxes** représentent 49,8 M€ (40% des recettes réelles) :
 - La fraction de TVA qui est venue compenser la suppression de la taxe d'habitation est estimée à 19,4 M€ ;
 - La fraction de TVA relative à la compensation de la CVAE comprend une part fixe, calculée en fonction de la moyenne des recettes de CVAE perçues entre 2020 et 2023 (environ 13 M€ pour la CARENE) et une part variable, dite « fonds national d'attractivité économique des territoires », répartie selon les critères employés pour l'imposition à la CVAE (estimée à 1,1 M€ en 2024). Il convient de noter que ce mode de calcul est défavorable à la CARENE, l'impact COVID étant inclus dans la moyenne prise en compte (2020-2023), et la dynamique du fonds d'attractivité est incertaine ;
 - Le montant inscrit au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est maintenu au niveau de 2023, soit 16,2 M€.

- **Les dotations et compensations** (35,9 M€), soit 28% des recettes, sont composées principalement de :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (12,4 M€), qui devrait être quasiment stable, la légère hausse de la dotation d'intercommunalité étant annulée par la baisse de la dotation de compensation ;
 - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui est estimée à 8,5 M€ à ce stade. Ce montant n'est cependant pas encore fiabilisé, la loi de finances 2024 prévoyant un prélèvement sur cette dotation au titre des variables d'ajustement ;
 - Des compensations d'exonérations, qui représentent 13,5 M€ et concernent l'exonération de 50% des bases industrielles de CFE et évolueront comme les bases fiscales ;
 - De subventions diverses (postes subventionnés, programme ACTEE, ZIBAC, projet culturel de territoire...).

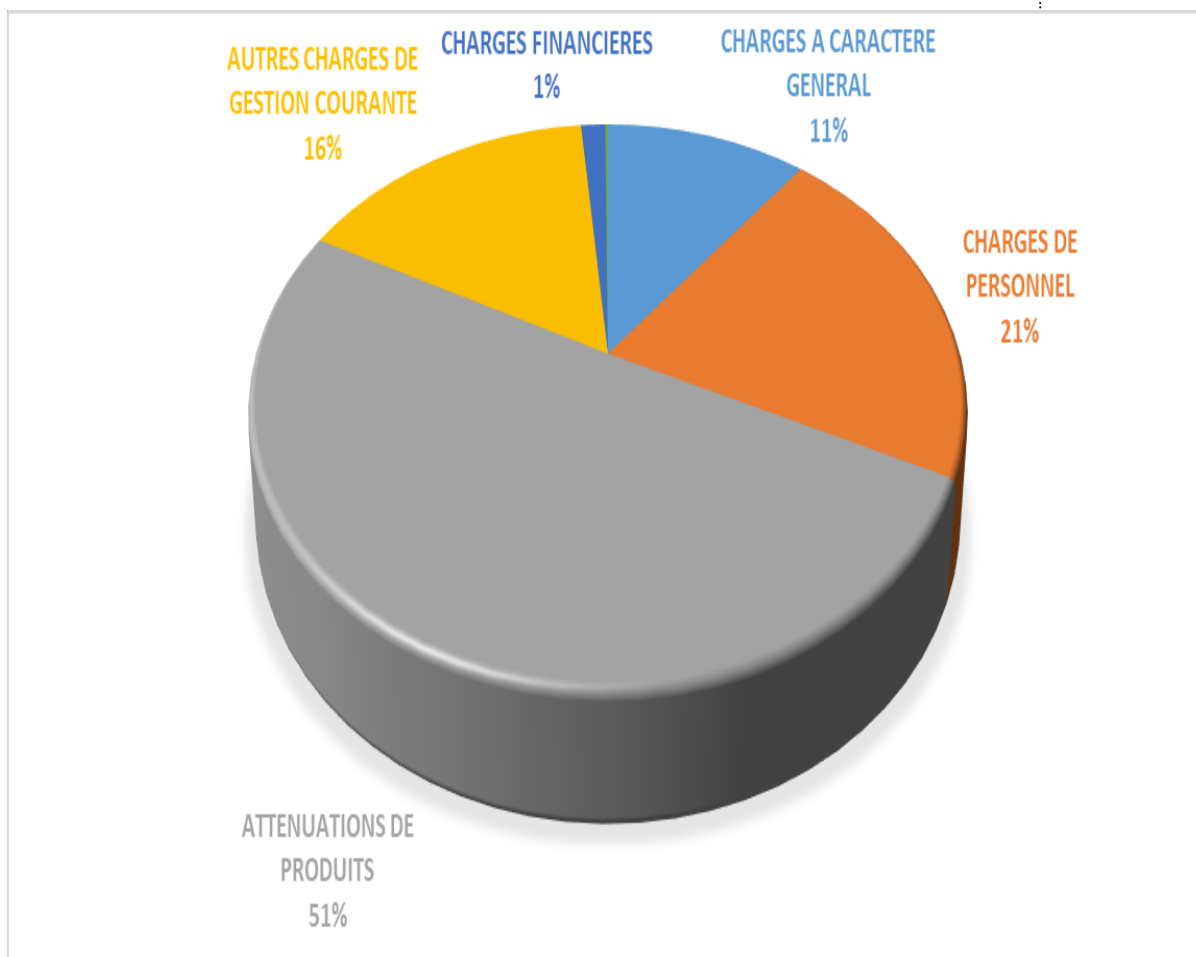
- **Les autres recettes et recettes exceptionnelles** (1,3 M€) concernent la redevance versée par Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT 0,3 M€) et autres loyers, les aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des indemnités d'assurance ou au titre de contentieux.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 6,7% par rapport au BP 2023, portée par l'augmentation des recettes fiscales, avec notamment un effet de l'inflation sur les bases et sur la TVA instaurée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Cependant, on constate une déconnexion de plus en plus importante entre les ressources de la CARENE et la dynamique économique et sociale du territoire, après la suppression de la taxe d'habitation, l'exonération de moitié des bases des établissements industriels et la suppression de la CVAE.

2. **Les dépenses de fonctionnement** s'établissent à 128 M€ (103,8 M€ pour les dépenses réelles), et se décomposent comme suit :

Chap.	Libellé	Propositions BP 2023	Propositions BP 2024	Evolution BP 2024 /BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 599 012 €	11 242 758 €	6,07%
012	CHARGES DE PERSONNEL	18 746 000 €	21 948 350 €	17,08%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	53 209 000 €	52 450 000 €	-1,43%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 222 113 €	16 686 335 €	9,62%
Total des dépenses de gestion courante		97 776 125 €	102 327 443 €	4,65%
66	CHARGES FINANCIERES	880 000 €	1 360 000 €	54,55%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	152 000 €	152 000 €	0,00%
68	DOTATION AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		98 808 125 €	103 839 443 €	5,09%
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	8 190 009 €	10 355 143 €	26,44%
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	12 810 000 €	13 810 000 €	7,81%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 000 009 €	24 165 143 €	15,07%
TOTAL		119 808 134 €	128 004 586 €	6,84%



- **Atténuations de produits (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres reversements de fiscalité)**

51% des dépenses réelles de fonctionnement (soit 52,4 M€) sont constituées des reversements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et au fonds de péréquation (FPIC).

- ✓ Les montants inscrits au titre de l'attribution de compensation s'élèvent à 32,4 M€, intégrant les mutualisations de services entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE.
- ✓ La CARENE poursuit sa politique de solidarité forte vis-à-vis de ses communes membres, avec 17,2 M€ prévus en 2024 au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Depuis 2017, l'enveloppe supplémentaire de 3 M€, reconduite chaque année, est venue atténuer l'effet des baisses de dotations subies par les communes.
- ✓ Le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et les autres reversements fiscaux sont estimés à 2,8 M€.

- **Charges de personnel**

Celles-ci représentent 21% des dépenses réelles, pour un montant global de 21,9 M€. Elles prennent en compte :

- L'application des mesures de revalorisation décidées par le gouvernement (+0,8 M€) : hausse de la valeur du point et revalorisation des grilles des agents de catégorie B et C en année pleine, augmentation de 5 points d'indice pour tous au 1^{er} janvier 2024, prime pouvoir d'achat ;
- La poursuite de la montée en puissance des mutualisations de services avec la Ville de Saint-Nazaire (notamment les directions espace public, paysage et nature en ville, mobilité), l'attribution de compensation et les refacturations entre commune et agglomération étant ajustées en conséquence ;
- Des besoins nouveaux en lien avec la mise en œuvre du projet d'agglomération (urbanisme, transition écologique, habitat, loisirs aquatiques...). Ces postes sont subventionnés pour partie.

En tenant compte des refacturations de personnels aux communes, au Pôle Métropolitain et aux budgets annexes, des subventions perçues sur certains postes et retenues sur attribution de compensation, les charges nettes de personnel sont estimées à 14,9 M€ en 2024.

- **Charges à caractère général**

Celles-ci s'élèvent à 11,2 M€, soit 11% des dépenses réelles. Elles sont en hausse de 6,1 % par rapport à 2023, en raison de l'inflation qui perdure sur certains postes de dépense, de la réouverture de la piscine de Donges, de la hausse des primes d'assurance... Le budget 2023 ayant dû être abondé en cours d'année pour faire face aux surcoûts constatés sur les dépenses d'énergie, les contrats divers de prestations ou encore les fournitures, l'écart entre BP 2024 et BP 2023 s'en trouve accru. Un effort de maîtrise sur l'ensemble des postes de dépenses a néanmoins été réalisé pour en limiter l'augmentation.

- **Autres charges de gestion courantes**

Celles-ci représente 16 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 16,7 M€, en hausse de 9,6% par rapport à 2023. Elles tiennent compte du soutien renforcé à certains organismes comme l'Ecole des beaux-arts, de la hausse de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), indexée sur l'inflation, de la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en année pleine, de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (Territoire Zéro Chômeur, projet ZIBAC...).

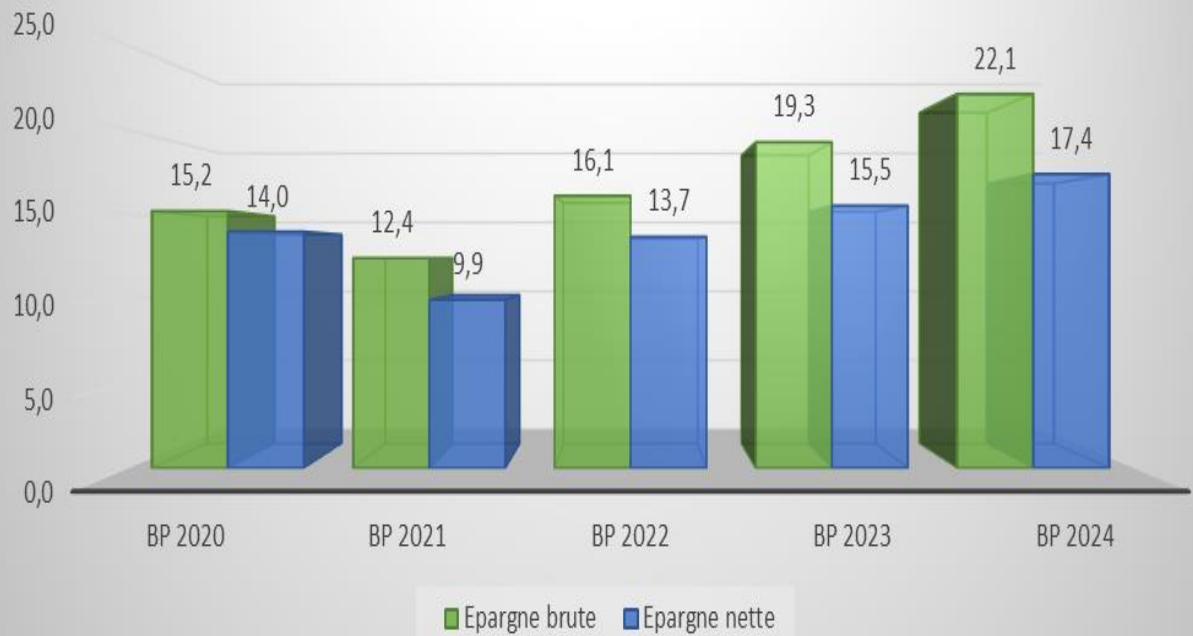
- **Les charges financières** sont estimées à 1,4 M€, soit 1% des dépenses, impactées par la hausse des taux d'intérêts et la souscription d'un nouvel emprunt fin 2023.
- **Les charges exceptionnelles** représentent 0,2 M€.

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement seront encore impactées en 2024 par les effets de l'inflation ainsi que par la montée en charge de certains dispositifs. Par ailleurs, l'effort de solidarité vis-à-vis des communes est maintenu.

3. Les niveaux d'épargne

Les niveaux d'épargne de la CARENE sont satisfaisants. L'épargne brute s'élève à 22,1 M€ au stade du BP, soit 17,6% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette à 17,3 M€. Ces marges d'épargne bénéficient de la dynamique des recettes de fonctionnement. Elles permettent à la CARENE de poursuivre son programme d'investissement ambitieux.

SOLDES D'EPARGNE



II- Section d'investissement

1. **Les dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 93,5 M€ (y compris remboursement de la dette).

Le montant des crédits de paiement prévus en 2024 dans le cadre du PIC4 reflète la montée en puissance du projet de mandat. 73,4 M€ sont ainsi prévus et répartis de la façon suivante :

AP	LIBELLE AP	CP 2024
11	AMENAGEMENTS DES ZA ECO	2 146 400
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	150 000
13	TOURISME	4 765 733
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALÉTIQUE	11 319 977
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	1 002 458
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	9 747 221
17	AMELIORATION DE L HABITAT	1 159 000
18	COPROPRIETES	1 270 000
19	LOGEMENT SOCIAL	5 650 000
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	200 000
21	AUTRES PLH	3 220 000
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	3 160 600
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	5 292 888
24	PISCINES	2 128 196
25	PROJETS TRANSVERSAUX	3 772 561
26	AGGLO NUMERIQUE	1 715 917
28	EAUX PLUVIALES	4 500 000
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	465 705
30	INFRASTRUCTURES	6 216 534
31	ENVIRONNEMENT	881 078
32	NOUVELLES COMPETENCES	749 739
33	URBANISME	311 884
34	FONCIER	3 590 500
TOTAL		73 416 391

Les principales opérations prévues en 2024 concernent :

- La poursuite de l'aménagement des ZA économiques (AP n°11), notamment Providence, Six-Croix 2, Cadréan et Altitude ;
- Les aménagements touristiques (AP n°13), tels que la voie verte du Brivet, la sécurisation du chemin côtier ainsi qu'un fonds de concours concernant l'aménagement du front de mer de Pornichet ;
- Le soutien au développement industriel (AP n°14), avec la desserte Altitude Bellevue (5,6 M€), des aménagements sur l'avenue de Penhoët (3 M€), ou le CPER Portuaire (1,1 M€) ;
- Le soutien au commerce et à l'artisanat (AP n°15) pour 1 M€, comprenant notamment la concession commerce du centre-ville de Saint-Nazaire ;
- Diverses opérations (AP n°17 à 22) concernant l'amélioration de l'habitat pour 1,2 M€, les copropriétés pour 1,3 M€, le logement social (5,6 M€), l'accession à la propriété (0,2 M€), le programme local de l'habitat pour 3,2 M€ avec le démarrage des travaux de la maison de l'habitat, les ZA habitat (3,2 M€) ;
- Le lancement des travaux anticipés dans le cadre du réseau de chaleur industrialo-urbain de Saint-Nazaire (AP n°23) pour 5,1 M€ ;
- Les piscines (AP n°24) à hauteur de 2,1 M€ (réhabilitation de la piscine de Donges) ;
- Des projets transversaux et numériques (AP n°25 et 26) à hauteur de 5,5 M€ ;
- Les eaux pluviales (AP n°28) à hauteur de 4,5 M€ ;
- Les infrastructures (AP n°30) pour 6,2 M€, avec les fonds de concours versés aux communes membres pour le développement des modes doux, le giratoire RD773 à Besné, les investissements sur les voiries communautaires ;
- L'environnement (AP n°31) avec le plan marais et la trame brune, ainsi que la GEMAPI (AP n°32) à hauteur de 1,6 M€
- Les opérations foncières à hauteur de 3,6 M€ (AP n°34).

Par ailleurs, 3,6 M€ sont inscrit au compte 458 (opérations pour compte de tiers) principalement au titre de l'opération de construction du site universitaire d'Heinlex, réalisée pour le compte de l'Etat.

3,2 M€ sont en outre proposés au chapitre 27 (avances dans le cadre des concessions d'aménagement et au budget annexe transition énergétique).

Enfin, le remboursement du capital des emprunts est estimé à 4,7 M€, et des opérations comptables sur crédits de trésorerie à long terme sont inscrites à hauteur de 8,4 M€.

2. Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 71,4 M€ :

- Les subventions d'investissement (maison de l'habitat, réseau de chaleur, piscine de Donges...) et remboursements d'avance pour 6,3 M€ ;
- Le FCTVA à hauteur de 3,8 M€ ;
- Les opérations sur crédits de trésorerie à long terme, soit 7,9 M€ et opérations pour compte de tiers pour 3,6 M€ ;
- Les cessions sont estimées à 0,9 M€ ;
- L'emprunt d'équilibre inscrit à ce stade est de 48,9 M€ avant reprise des résultats 2023.

3. La dette

Le capital restant dû est de 49,1 M€ sur le budget principal, soit une capacité de désendettement 2,2 ans au stade du budget primitif.

Le taux moyen de la dette est actuellement de 2,3% et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 10 mois.

A noter que la CARENE a souscrit un nouvel emprunt de 8 M€ fin 2023 à taux indexé sur le livret A (+0,8%), dont le tirage sera réalisé prochainement, en lien avec la montée en puissance des investissements, avec des dépenses importantes concernant notamment les gros travaux d'infrastructures engagés.

4. Les Autorisations de programmes pluriannuelles

Pour mémoire, le montant des investissements prévus s'élève à 346,7 M€ sur la période 2021-2028 (soit 308 M€ sur la période 2022-2028) sur le budget principal :

AP	LIBELLE AP	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL AP 2022-2028
11	AMENAGEMENTS DES ZA ECO	1 670 000	300 000	2 146 400	1 414 000	983000	0	0	6 513 400
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	459 394	0	150 000	0	500000	500000	0	1 609 394
13	TOURISME	1 382 292	2 202 772	4 765 733	9 655 960	5086387,52	5483995,27	513 006	29 090 146
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALTIQUE	11 178 671	10 852 550	11 319 977	3 547 745	1523000	1158000	347 000	39 926 943
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	1 703 902	250 948	1 002 458	4 090 528	1576000	498600	257 615	9 380 051
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	7 581 445	2 540 000	9 747 221	11 853 734	945000	1500000	0	34 167 400
17	AMELIORATION DE L HABITAT	859 220	1 429 561	1 159 000	1 144 250	1144250	1213626	1 242 295	8 192 202
18	COPROPRIETES	519 921	1 396 327	1 270 000	1 044 000	1005950	518768,98	438 202	6 193 169
19	LOGEMENT SOCIAL	5 472 413	6 251 948	5 650 000	6 278 000	7521988	6680530,8	8 639 455	46 494 335
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	65 000	150 000	200 000	250 000	250000	220000	555 000	1 690 000
21	AUTRES PLH	476 981	831 784	3 220 000	1 934 000	385372,49	170000	0	7 018 137
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	2 667 000	2 502 000	3 160 600	1 438 000	771400	0	0	10 539 000
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	26 422	354 407	5 292 888	272 000	218093,26	46000	0	6 209 810
24	PISCINES	421 818	3 785 629	2 128 196	147 000	224905,1	125539	105 000	6 938 087
25	PROJETS TRANSVERSAUX	745 831	1 832 831	3 772 561	1 131 270	1781291,27	233180	245 028	9 741 991
26	AGGLO NUMERIQUE	545 306	1 947 384	1 715 917	1 087 275	1031000	934000	934 000	8 194 882
28	EAUX PLUVIALES	2 985 612	4 765 539	4 500 000	3 000 000	3000000	3000000	1 450 000	22 701 152
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	395 885	677 717	465 705	100 000	100000	200000	273 514	2 212 821
30	INFRASTRUCTURES	2 545 991	4 375 550	6 216 534	4 614 754	7256610,15	6501308	2 608 048	34 118 795
31	ENVIRONNEMENT	0	40 000	881 078	550 000	500000	550000	550 000	3 071 078
32	NOUVELLES COMPETENCES	218 652	452 752	749 739	937 040	365000	190000	85 000	2 998 183
33	URBANISME	76 643	165 361	311 884	232 276	97513,81	120000	168 353	1 172 032
34	FONCIER	1 352 743	3 668 869	3 590 500	569 500	160000	160000	320 000	9 821 612
TOTAL		43 351 141	50 773 931	73 416 391	55 291 331	36 426 762	30 003 548	18 731 518	307 994 621

En synthèse, l'année 2024 sera marquée par la montée en puissance du projet d'agglomération, rendue possible grâce à la croissance des recettes en lien avec l'inflation et la dynamique du territoire, qui vient compenser la poussée inflationniste sur les dépenses.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024, tel qu'il est présenté, par chapitre, en fonctionnement, par Autorisation de Programme pour les dépenses d'équipement et participations (chapitres 20, 204, 21 et 23), et par chapitre pour les autres dépenses d'investissement, en dépenses et en recettes et retracé dans le document budgétaire joint ;
- Autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe assainissement - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024**

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe assainissement - Adoption du budget 2024

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 17 366 000 €
- Section d'investissement : 14 974 715,52 €

I- Fonctionnement

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 11,4 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les charges à caractère général s'élèvent à 4,9 M€. Elles sont encore marquées par l'inflation.

Les dépenses de personnel représentent environ 37 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 4,2 M€. Elles comprennent le remboursement au budget principal des frais de structure (fonctions supports).

Les autres charges et charges exceptionnelles s'établissent à 1,1 M€.

Les charges financières (0,8 M€) augmentent légèrement en raison de la hausse des taux, sans nouvel emprunt sur ce budget en 2023.

Enfin, un crédit pour dépenses imprévues est inscrit à hauteur de 455 K€.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16,5 M€, stables par rapport au BP précédent, conformément aux réalisations à fin 2023.

En complément des mesures prévues concernant l'eau potable et conformément aux préconisations de l'Etat dans le cadre du plan de résilience, une tarification progressive de l'assainissement a été décidée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2023, sans augmentation de la recette globale de la redevance.

Par ailleurs, le dispositif de tarification solidaire sera également proposé sur la redevance d'assainissement à compter de 2024.

L'épargne brute est ainsi de 5,1 M€ et l'épargne nette de 3,3 M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, les dépenses d'investissement inscrites au PIC4 s'élèvent à 66,4 M€ sur la période 2022-2028. Les crédits de paiement 2024 sont estimés à 11,6 M€.

N° AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2024
46	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	52 345 183	9 475 427
47	EXTENSIONS DE RESEAUX	14 093 114	2 131 829
		66 438 298	11 607 256

Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Schéma directeur : poursuite du programme de nouvelles stations d'épuration de Bonne Nouvelle et du centre-ville de Donges, création d'un bassin de rétention avec poste de relevage des eaux usées à Villès Martin à Saint-Nazaire...
- Poursuite du programme de renouvellement des équipements (pompes...) et renouvellement des membranes de filtration de la station d'épuration Est à Montoir de Bretagne
- Poursuite du programme d'extensions du réseau d'eaux usées 2018 – 2024
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif > 1% du linéaire total du réseau par an) et de réhabilitation des postes de relevage
- Poursuite du programme de diminution des eaux parasites par des études (contrôle de bon raccordement des logements, inspection des réseaux) et la réalisation de travaux de mise aux normes ou d'étanchéité.

Un emprunt d'équilibre est inscrit au BP à hauteur de 8,4 M€. Il sera ajusté en cours d'exercice après l'intégration des résultats 2023.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 22,9 M€ dont 3 M€ de prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif tel qu'il est présenté par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe de l’eau - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget annexe de l'eau - Adoption du budget 2024**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le budget annexe de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 40 864 000 €
- Section d'investissement : 27 596 125,13 €

I- Fonctionnement**Dépenses** :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 37 M€, l'écart par rapport au BP 2023 s'expliquant principalement par l'inscription de crédits en dépenses et recettes au titre de la comptabilisation sur le budget eau des recettes d'assainissement, remboursées ensuite aux budgets annexes concernés (15 M€).

Les charges à caractère général s'élèvent à 11,4 M€. Elles sont notamment impactées par la hausse des achats d'eau en prévision d'une baisse de production de l'usine de Campbon en cas de sécheresse, comme cela a été le cas en 2023. Par ailleurs, les effets de l'inflation sont encore présents, même si on constate un ralentissement de la hausse des prix ces derniers mois.

Les dépenses de personnel représentent 13,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 5,2 M€, y compris la refacturation par le budget principal des fonctions supports.

Les atténuations de produits sont évaluées à 18,8 M€, correspondant aux reversements aux budgets assainissement et service public d'assainissement non collectif (SPANC) ainsi qu'aux taxes perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Les charges financières sont stables, la CARENE n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2023 sur ce budget. Par ailleurs, l'encours est principalement composé de prêts à taux zéro de l'agence de l'eau, donc peu sensible à la hausse des taux d'intérêts.

Les autres charges et charges exceptionnelles s'élèvent à 1,3 M€.

Enfin, des crédits pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues sont inscrits à hauteur de 52 K€.

Recettes :

Les recettes réelles s'élèvent à 40,7 M€, intégrant les recettes perçues pour le compte des budgets assainissement et SPANC.

Le montant des recettes des usagers tient compte des produits réalisés en 2023 ainsi que de l'augmentation du prix de l'eau décidée par le Conseil communautaire du 19 décembre dernier, avec un effort réparti entre industriels et abonnés domestiques. Cette mesure ne touchera pas les consommations en dessous de 40 m³/an afin de limiter les impacts sur les ménages les plus précaires et encourager la sobriété. Par ailleurs, afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous, un dispositif de tarification solidaire est en place à compter de 2024. Il s'agit d'une aide attribuée sous condition de ressources, sur présentation de la facture d'eau.

L'épargne brute est ainsi de 3,7 M€ et l'épargne nette de 2,8 M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de plus de 85,3 M€ sur la période 2022-2028.

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2024
44	ENTRETIEN COURANT	85 277 923	21 666 965
45	SCHEMA DIR SECU EAU POTABLE	27 635	0
		85 305 557	21 666 965

Les principales opérations prévues en 2024 sont les suivantes :

- Lancement des travaux de Modernisation / Sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Poursuite programme pluriannuel de sécurisation du réseau
- Poursuite et accentuation du programme de renouvellement des canalisations (objectif > 1% du linéaire total du réseau par an), en cohérence avec le plan Eau de l'état sur la lutte contre les fuites, avec une action particulière autour du projet Hélyce+,
- Mise en œuvre d'un programme de renouvellement des anciens branchements (+2 M€ HT en 2024),
- Lancement du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable et le Plan Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 18,8 M€, avant reprise des résultats 2023.

Le capital restant dû sur ce budget au 1^{er} janvier 2024 est de 9,8 M€, principalement constitué de prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau (8,8 M€).

La durée de vie résiduelle de la dette est de 11 ans et 4 mois, pour des équipements d'une durée de vie très supérieure.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau tel qu'il est présenté par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe de collecte et traitement des déchets - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe de collecte et traitement des déchets - Adoption du budget 2024

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe de collecte et traitements des déchets s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 22 341 900 €
- Section d'investissement : 4 661 150,18 €

Pour mémoire, ce budget se voit désormais appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20,7 M€, en hausse de 6,8% par rapport à 2023, liée principalement à l'augmentation du coût de traitement des déchets. Celui-ci est en effet impacté par l'inflation, la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP +80 K€) ainsi que la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des collectes et du plan de prévention des déchets.

Les charges de personnel représentent 5,1 M€, soit 24,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte du remboursement au budget principal des frais de structure (fonctions supports).

Les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 22,3 M€, sont en hausse de 6,4%. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 19,1 M€, bénéficiant de la revalorisation des bases fiscales en lien avec l'inflation constatée fin 2023 (4%), à taux inchangé.

Les autres recettes (éco-organismes, ventes de matériaux, redevance spéciale...) sont estimées à 3,2 M€.

L'épargne brute s'élève à 1,6 M€ et l'épargne nette à 1,5 M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de plus de 40,7 M€ sur la période 2022-2028.

Les crédits de paiements prévus au BP 2024 s'élèvent à 4,4 M€ :

N° AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2024
39	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	409 335	
48	EQUIPEMENTS DE COLLECTE	16 365 395	1 298 700
49	OUTILS DE TRAITEMENT ET INVESTISSEMENTS	24 010 274	3 135 450
		40 785 004	4 434 150

Les opérations significatives concernent :

- Le réseau des déchèteries
- Les investissements réalisés dans le cadre de la concession en groupement avec Nantes Métropole
- Les colonnes enterrées et le renouvellement des véhicules

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 2,7 M€, avant reprise des résultats 2023.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 0,9M€. Il est constitué d'un emprunt à taux fixe (3,66%), dont la durée résiduelle est de 13 ans et 4 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe de collecte et traitements des déchets tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants du document joint.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 7

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe immobilier d’entreprises - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe immobilier d'entreprises - Adoption du budget 2024

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe Immobilier d'entreprises s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 474 870 €
- Section d'investissement : 3 033 267,10 €

Pour mémoire, ce budget se voit désormais appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 670 K€ et concernent les charges supportées par la CARENE sur les bâtiments, avec un impact toujours important de l'inflation (énergie, contrats sur bâtiments...) et des intérêts des emprunts. Les autres dépenses, soit 805 K€, concernent l'amortissement du patrimoine immobilier détenu.

Les recettes proviennent de la location de locaux pour 666 K€ ainsi que d'un apport du budget principal (780 K€). Cette subvention sera ajustée en fonction des résultats 2023 et des réalisations 2024.

II- Investissement

Le PIC 4 prévoit un volume d'investissement total de 14,5 M€ sur ce budget.

Les crédits de paiements 2024 sont prévus à hauteur de 2,7 M€ :

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2024
50	CIL ESBANM	3 520 669	0
51	CAMPUS NUMERIQUE	3 885 929	954 015
52	SCHEMA PATRIMONIAL	7 097 235	1 495 000
		14 503 834	2 744 167

Pour mémoire, les opérations relatives à l'école des beaux-arts et la maison de l'entreprise ont été transférées sur le budget principal.

Les principales opérations 2024 concernent le schéma patrimonial, intégrant les dépenses de gros entretien des bâtiments, ainsi que la réhabilitation du Café du Pont à Rozé.

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 1,7 M€ avant intégration des résultats 2023.

La dette est constituée d'un unique emprunt dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 2,5 M€. Sa durée de vie résiduelle est de 14 ans et 10 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « immobilier d'entreprises » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe parc de stationnement - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget annexe parc de stationnement - Adoption du budget 2024**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Pour mémoire, ce budget concerne la gestion du parc de stationnement situé sous les tours Météor.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 586 512 €
- Section d'investissement : 240 000 €

I- Fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 347 K€ (charges courantes et intérêts de la dette) et les recettes réelles, composées notamment des recettes des usages (300 K€) et d'un abondement du budget principal (287 K€), sont prévues à hauteur de 587 K€.

II- Investissement

Les dépenses d'investissement concernent le renouvellement des installations courantes et le remboursement du capital des emprunts.

AP	Libellé AP	MONTANT TOTAL AP	CP2024
53	INVESTISSEMENTS COURANTS	341 K€	20 K€
55	PARKING CENTRE VILLE	6 700 K€	
		7 041 K€	20 K€

Pour mémoire, l'encours de dette sur ce budget est de 4,9 M€ pour une durée de vie résiduelle de 16 ans et 1 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « parcs de stationnement » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe SPANC (service public d’assainissement non collectif) - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget annexe SPANC (service public d'assainissement non collectif) - Adoption du budget 2024**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif) s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 288 407 €
- Section d'investissement : 0 €

I- Fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont estimées à 288 K€.

L'essentiel des recettes de fonctionnement, soit 288 K€, provient de la redevance d'assainissement non collectif (29,14 € HT par installation et par an), ainsi que des contrôles et diagnostics des installations.

II- Investissement

Aucune dépense n'est prévue en investissement sur ce budget

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC, tel qu'il est présenté par chapitre, dans les termes et montants du document budgétaire joint.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe transition énergétique - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe transition énergétique - Adoption du budget 2024

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe Transition énergétique a été créé en 2017 afin de retracer les opérations relatives à la production d'énergies renouvelables. Ces activités constituent un service public industriel et commercial et à ce titre doivent faire l'objet d'un suivi en budget annexe assujetti à la TVA.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 497 800 €
- Section d'investissement : 1 842 126,88 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 433 K€ et concernent principalement le réseau de chaleur de Donges.

Les recettes réelles sont estimées à 492 K€. Ce sont majoritairement celles des abonnés du réseau de chaleur (328 K€).

II- Investissement

Les crédits de paiement d'investissements sont prévus à hauteur de 1,8 M€ et concernent la clôture de l'opération de construction du réseau de chaleur urbain à Donges, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures (Campbon, site de remisage STRAN, maison de l'habitat...).

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 10,7 M€ sur la période 2022-2028.

AP	Libellé AP	MONTANT TOTAL PIC 4	CP2024
54	PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES	10 691 512	1 836 627
		10 691 512	1 836 627

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 1,6 M€.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « transition énergétique » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe transports et déplacements - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget annexe transports et déplacements - Adoption du budget 2024**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le budget annexe des transports et déplacements s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 40 112 047 €
- Section d'investissement : 53 154 737,21 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 28 M€ et sont notamment impactées par les éléments suivants :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 25,2 M€, en hausse de 7,8% par rapport au BP 2023. Elles comprennent principalement les sommes versées à la STRAN au titre des transports publics. Les révisions du contrat STRAN, qui prennent en compte l'évolution du prix du gasoil et des salaires, ont nécessité un abondement du budget 2023 en cours d'année, en raison de l'inflation. L'écart entre BP 2024 et BP 2023 s'en trouve donc accru. Par ailleurs, le contrat VELYCEO intègre la poursuite de la montée en charge des locations de vélos et des vélos en libre-service.
- Les charges de personnel sont estimées à 1,5 M€. Elles intègrent également la refacturation des services support portés par le budget principal.
- Les charges financières sont estimées à 130 K€.
- Enfin, 1 M€ sont inscrits au titre des autres charges diverses et remboursements de fiscalité, et 200 K€ au titre des dépenses imprévues.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 39,4 M€.

Le montant prévisionnel du versement mobilité est évalué à 33,2 M€, en lien avec la dynamique des entreprises du territoire.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 3,5 M€ HT, en hausse de 2,3% par rapport à 2023.

Le produit des locations de vélos est quant à lui en hausse en raison de l'augmentation du parc (1,1 M€).

L'épargne brute est ainsi de 11,4 M€ et l'épargne nette de 10,5 M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 191,8 M€ sur la période 2022-2028. Il prévoit en particulier la réalisation du projet Hélyce+, dont la phase opérationnelle démarre en 2024.

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2024
40	CONFORTER LE RESEAU TRANSPORT PUBLIC	23 569 566	2 037 923
41	OFFRIR UNE MOBILITE ALTERNATIVE	13 443 324	3 044 584
42	GARE DE SAINT-NAZAIRE	660 978	600 230
43	HELYCE	154 172 894	44 967 000
		191 846 762	50 649 737

Les investissements sont estimés à 50,6 M€ de crédits de paiement en 2024 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- Démarrage des travaux d'aménagement d'espaces publics du projet Hélyce+, sur le tracé des lignes 1 et 2
- Confortement du réseau de transport public : mise en accessibilité des arrêts (Théotiste à Saint-Malo-de-Guersac, Aignac à Saint-Joachim) et équipement en abris voyageurs, investissement courant sur les voies bus;
- Mobilité alternative :
 - Développement des services de location de vélos vélycéo (plus de 1000 vélos seront acquis au 1^{er} semestre 2024 pour porter la flotte à plus de 5.000 vélos à assistance électrique, ce qui représente la plus forte flotte de vélos rapportée au nombre d'habitants, complétée par des vélos cargos supplémentaires et des vélos pliants pour l'intermodalité ;
 - Poursuite du jalonnement des itinéraires vélos structurants et de leur équipement pour le stationnement (arceaux, abris vélos...);
 - Aménagement d'itinéraires vélo hors voirie avec tout particulièrement le projet Montoir-Besné-Pont-Château sur l'ancienne voie ferrée.

Le budget s'équilibre par un emprunt de 39,9 M€.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 3,3 M€. Sa durée de vie résiduelle est de 3 ans et 7 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « transports et déplacements » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024



EXTRAIT N° 2024.00022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 46
↔ représentés : 12

Date de convocation :
mercredi 7 février 2024

Secrétaire de séance :
M. Eric PROVOST

L’an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaients présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Budget annexe aménagement - Adoption du budget 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 13 février 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget annexe aménagement - Adoption du budget 2024**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le budget annexe de l'aménagement concerne la gestion des zones d'activité en régie. Il concerne principalement les zones d'activités économiques d'Aignac et du Pré Malou.

Pour mémoire, ce budget se voit désormais appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 870 752,93 €
- Section d'investissement : 870 752,93 €

Globalement, la section de fonctionnement s'élève à 871 K€. Elle comprend la valeur du stock de terrains pour 806 K€ et dépenses diverses pour 65 K€.

Les crédits inscrits en section d'investissement s'élèvent également à 871 K€ (opérations sur stocks et emprunt).

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et en recettes. Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 65 K€.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 du budget annexe « aménagement », tel qu'il est présenté par chapitre, dans les termes et montants du document budgétaire joint.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE

Votants : 57

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1